

DOSSIER D'INSCRIPTION



Vide-grenier

Dimanche 10 mai 2026

Rue Ernest Graziotti – 38520 LE BOURG D'OISANS

9h-17h

Toute personne désirant exposer devra faire parvenir aux organisateurs son dossier complet à l'adresse suivante :

Les P'tites Bouilles
246 rue du Paradis
38520 LE BOURG D'OISANS

Celui-ci comprend :

- La fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité en cours de validité et tu règlement
- L'attestation sur l'honneur de non-participation à plus de 2 vide-greniers dans l'année
- Le règlement intérieur du vide grenier signé

Pour un dépôt en main propre avant le 10 mai ou pour tout renseignement, merci de nous contacter :

Par message au **0788116399**

Par mail : lesptitesbouilles38520@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION

L'association des parents d'élèves « les p'tites bouilles du bourg » des écoles primaire et maternelle de bourg d'Oisans organise, le dimanche 10 mai 2026, une vente au déballage :

Rue Ernest Graziotti – 38520 LE BOURG D'OISANS

De 9h à 17h.

Cette manifestation se déroule en même temps que le **Printemps des Jardins**, organisé par l'association des commerçants. **D'autres animations** seront mises en place par la mairie le même jour. Vous trouverez également une **buvette** à proximité des stands.

Coordonnées :

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : /

Mail :

Emplacement :

Je souhaite réserver : *merci d'entourer le nombre de mètres souhaités*

1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 mètres

Tarifs :

Le mètre = 4 €

Les 10 mètres = 36 € (le 10^{ème} mètre est offert)

Location table = gratuit

Je souhaite louer une table. Merci d'indiquer le nombre de tables souhaité : 1 – 2 – 3 – 4 – 5

Je fais parvenir à l'association le règlement total de €

Par chèque à l'ordre de « Les P'tites Bouilles »

En espèce

Par virement IBAN : FR76 1390 6000 2885 0423 3648 922 (mettre votre nom dans le libellé)

Merci de joindre à cette fiche d'inscription la copie recto verso de votre pièce d'identité

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(é),

Nom : Prénom :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être professionnel
- Vendre des objets personnels et usagés (Art-L310 -2 du code du commerce)
- Ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de cette année (Art R 321 du Code Pénal)

Fait à : Le :

Signature :

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de Bourg d'Oisans.

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER

*Les p'tites Bouilles du Bourg - dimanche 10 mai 2026 - 9h/17h
Rue Ernest Graziotti – 38520 LE BOURG D'OISANS*

CONDITION DE PARTICIPATION

Seuls les particuliers sont autorisés à participer à cet évènement.

Conformément à la législation, la vente d'objets ne doit en aucun cas présenter un caractère habituel, et le vendeur s'engage sur l'honneur à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. De plus, seul les objets personnels et usagés pourront être vendus ou échangés.

CLAUSE DE REPORT ou ANNULATION

En cas d'imprévu, l'association se réserve le droit d'annuler l'évènement.

Une date de report pourra être proposée mais sans obligation.

En cas d'annulation, les chèques remis par les exposants ne seront pas encaissés et seront soit détruits, soit restitués sur demande.

OBLIGATION DES PARTICIPANTS

Le jour J la personne titulaire de l'autorisation doit avoir en sa possession une pièce d'identité en cours de validité.

Les exposants s'engagent à ne pas dégrader le site mis à leur disposition et à être respectueux avec les autres exposants et le public. Aucun aménagement ou installation fixée par vis et clous, ne sont autorisés.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux, douanes, gendarmerie, police.

Il en sera de même en cas de problème entre acheteurs et exposants.

Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, inflammables).

Par ailleurs, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des vols, pertes, dégradations, ou bris des objets exposés, y compris pour les cas fortuits ou de force majeure.

Tout exposant est responsable des dommages causés à autrui de son fait.

EMPLACEMENT

La location d'un emplacement s'élève à 4 € le mètre.

Si besoin, l'exposant peut louer une table à l'organisateur **sur demande** et sous réserve des disponibilités de prêt. Le tarif est donc de 8€ (les tables faisant approximativement 2 mètres) et ne comprend que les mètres (la location est gratuite).

Les exposants recevront un mail leur indiquant en amont leur emplacement.

INSTALLATION ET STATIONNEMENT

L'organisateur sera présent à partir de 7h pour accompagner les exposants à leur emplacement. Il est toutefois possible d'arriver avant pour ceux qui le souhaitent.

Les exposants pourront stationner devant leur emplacement ou dans une ruelle à proximité de leur emplacement, le temps de débarrasser leur matériel, en veillant à gêner le moins possible

la circulation. **Merci à tous d'être patient**, il se peut que des exposants aient beaucoup de matériel à décharger.

Par la suite, les véhicules devront stationner sur les parkings habituellement disponibles, le parking du Vénéon situé entre le parc de la mairie et le vide-grenier, étant le plus proche.

En fin de journée, la rue Ernest Graziotti devra être débarrassée de tout déchet et objets invendus.

En cas de manquement aux obligations exposées ci-dessus, l'organisateur sera en droit de renvoyer immédiatement un participant et de refuser sa candidature l'année suivante.

J'ai lu et m'engage à respecter le règlement.

Fait à Le

Nom/prénom

Signature

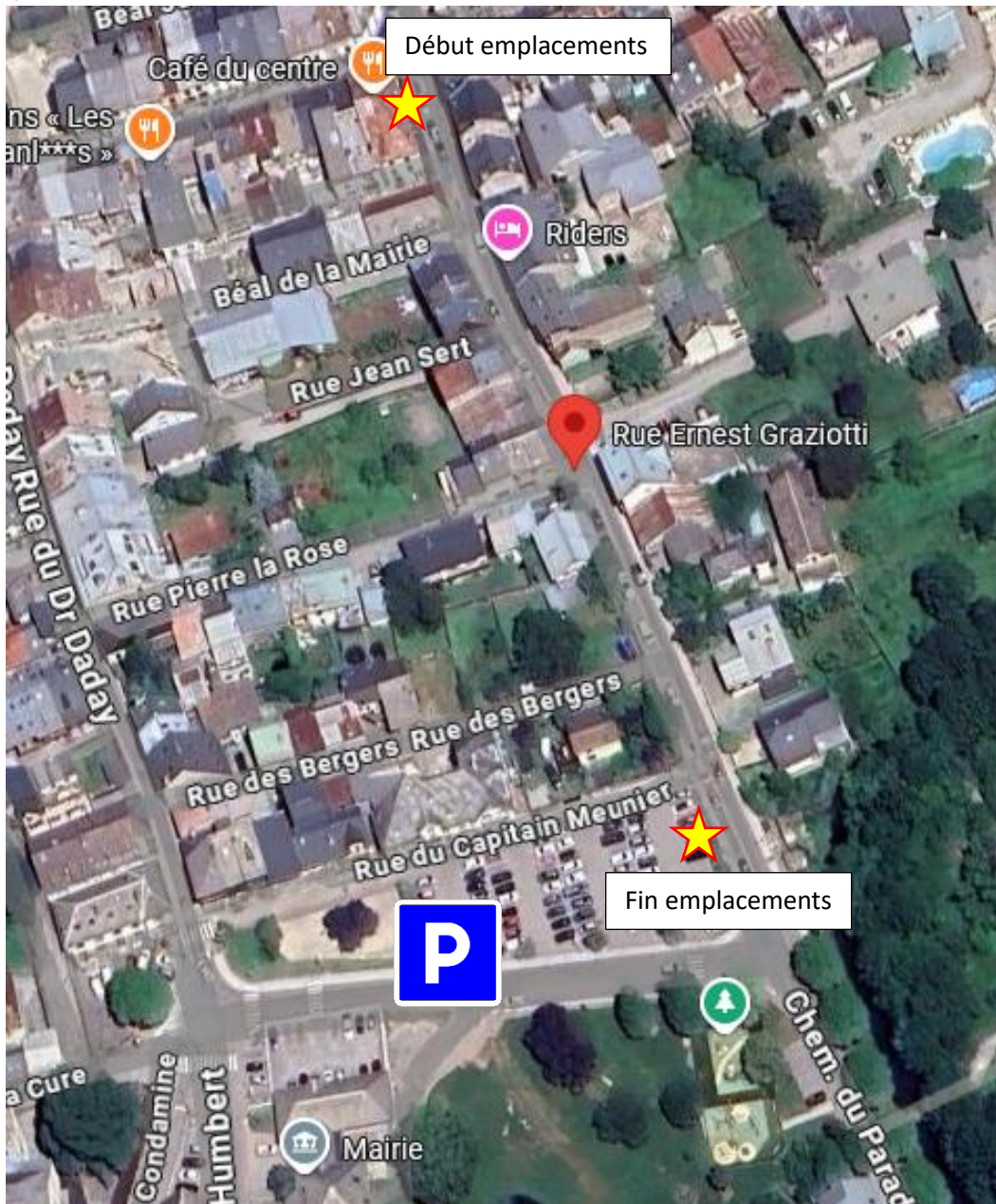
PLANS

Départ du vide-grenier devant le café du centre :



Rue Ernest Graziotti : du café du centre jusqu'au parking de l'Eau d'Olle, à proximité du parc.

★ Deux coffrets électriques (1 au café du centre et 1 au parking de l'Eau D'Olle).



Centre

Ecoles,
crèche,
mairie,
théâtre de
verdure,
aire de jeux
enfant

